

Budget 2011-2012 du Québec
Stimulation à la relève et à la main-d'œuvre... mais des dépenses à mieux contrôler.

Montréal, le 17 mars 2011 – Le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) accueille de façon favorable le budget 2011-2012 du gouvernement du Québec présenté cet après-midi par le ministre des Finances du Québec, Raymond Bachand. À cet égard, le président-directeur général du CQCD, Gaston Lafleur, souhaite faire part des réactions suivantes :

Au sujet de l'assainissement des finances publiques

« Après l'important positionnement budgétaire de l'an dernier, ce budget 2011-2012 s'inscrit dans la continuité », affirme Gaston Lafleur, PDG du CQCD. « Puisque l'indice de confiance des consommateurs varie souvent en fonction de la confiance que ces derniers ont dans les finances publiques du Québec, il faut saluer le fait que le gouvernement prévoit toujours le retour à l'équilibre budgétaire d'ici deux ans ».

Au sujet du Régime des rentes du Québec

Actuellement à 9,9 %, le taux de cotisation au RRQ passerait à 10,8 % en six ans et un mécanisme d'ajustement automatique de ce taux serait adopté dès 2018. « Le CQCD ne s'oppose pas à ces hausses et accueille favorablement les mesures incitatives pour maintenir les travailleurs expérimentés à demeurer sur le marché du travail », poursuit Gaston Lafleur. « Idem pour le régime volontaire d'épargne-retraite. Ce régime complémentaire constitue une solution possible au problème de l'endettement et permet d'augmenter, de façon volontaire pour l'employeur et l'employé, nos capacités d'assurer une retraite juste et équitable pour tous ».

Au sujet d'Exportation Québec

« Le CQCD applaudit à la création d'un tel programme d'aide à l'exportation », ajoute Gaston Lafleur. « Cependant, il faudra surveiller son application et ses modalités. Le CQCD souhaite que les entreprises du secteur de la distribution puissent elles aussi profiter d'un accompagnement ou d'un appui dans leurs efforts d'exportation à l'étranger ».

Au sujet de l'harmonisation des taxes

« Les détaillants suivent de près le débat entourant l'harmonisation des taxes », affirme Gaston Lafleur. Le document *Le Point sur les transferts fédéraux*, qui a été communiqué en même temps que ce budget, détaille la proposition que Québec a soumise à Ottawa au sujet de l'harmonisation, le 22 février dernier. Celle-ci vise, entre autres, à préserver les mesures d'intégrité fiscales du gouvernement du Québec. « Le CQCD appuie le gouvernement dans ses démarches avec Ottawa et espère que Québec obtiendra rapidement sa juste part dans le dossier de l'harmonisation des taxes ».

Le CQCD promeut, représente et valorise le secteur du commerce de détail et les détaillants faisant affaire au Québec. Il a pour mandat d'assurer le sain développement et la prospérité du premier secteur d'emploi du Québec. Acteur incontournable, le CQCD touche plus de 70 % des activités de ce secteur. Le CQCD, un fier partenaire d'hier et de demain des détaillants au Québec.

-30-

Pour plus de renseignements :

Jocelyn Desjardins

Directeur des communications et du marketing

Conseil québécois du commerce de détail

Courriel : jdesjardins@cqcd.org

Tél. : 514-842-6681, poste 200 ou 514-604-6273